

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le onze septembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion de Dannes sous la Présidence de Monsieur Olivier CARTON, maire, suite à la convocation qui a été adressée individuellement à chaque conseiller municipal le sept septembre deux mille vingt.

Etaient présents :

CARTON Olivier
PUDWELL Karine
NOREL Roger
DEBRIS Peggy
LEPRETRE Pascal
LIBERT Patricia
POMMELET Rodrigue
ROBLIN Natacha
SAILLY Christophe
BEAUDLET Myriam
LELEU Jean-Philippe
LAMBERT Elodie
GRAVELINES Isabelle
EFFNER Jean-Pierre

Absent excusé : GINOLIN Frankie

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire de séance.

Madame Libert Patricia est nommée secrétaire de séance.

Il est procédé à la signature du précédent procès-verbal.

I – MODIFICATION DES STATUTS DE LA CAB

Par délibération en date du 16 Juillet 2020, le conseil Communautaire a approuvé la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, suivant délibération du Conseil Communautaire du 16 Juillet 2020.

II- COMMISSIONS DE LA CAB : DESIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que suite aux élections communautaires du 9 Juillet, à l'adoption du règlement intérieur le 16 Juillet et aux délégations attribuées aux Vice-Présidents et aux Conseillers délégués, la liste des commissions de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais est la suivante :

1) Développement économique et portuaire

2)Finances, ressources humaines, mutualisation

3)Politique de l'eau et développement balnéaire, gestion et valorisation des déchets ménagers

4)Politiques solidaires, économie sociale et solidaire, culture, politique de prévention sécurité et santé, crématorium, gens du voyage et sport

5)Attractivité du territoire, aménagement intégré de l'espace, logement et habitat durable, développement rural, Nausicaà, biodiversité et plan climat

6)Tourisme, politique locale du commerce, plaisance, projets structurants, relations avec le conseil de développement

7)Emploi, formation, insertion, enseignement supérieur et recherche, numérique, innovation, développement des énergies nouvelles et performance énergétique

8)Transports urbains, politiques de déplacement, nouvelles mobilités, liaisons douces.

Les participants aux commissions de la CAB sont :

- Les 59 conseillers communautaires
- Le règlement intérieur prévoit également que chaque commune membre désigne un membre du conseil municipal pour siéger dans les commissions. Toutefois, certains maires ayant fait part de la difficulté de désigner un seul conseiller municipal par commission, compte tenu de la diversité des thèmes, Monsieur le Président de la CAB propose de désigner jusqu'à trois conseillers municipaux par commission mais ils ne disposeront collectivement que d'une voix.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident, à 12 voix pour et 2 abstentions, de désigner les conseillers municipaux :

1)Développement économique et portuaire

- Madame Elodie LAMBERT
- Monsieur Roger NOREL

2)Finances, ressources humaines, mutualisation

- Madame Peggy DEBRIS
- Madame Elodie LAMBERT
- Madame Patricia LIBERT

3)Politique de l'eau et développement balnéaire, gestion et valorisation des déchets ménagers

- Madame Myriam BEAUDLET
- Monsieur Jean-Philippe LELEU
- Monsieur Roger NOREL

4)Politiques solidaires, économie sociale et solidaire, culture, politique de prévention sécurité et santé, crématorium, gens du voyage et sport

- Madame Peggy DEBRIS
- Monsieur Frankie GINOLIN

- Monsieur Rodrigue POMMELET

5) Attractivité du territoire, aménagement intégré de l'espace, logement et habitat durable, développement rural, Nausicaà, biodiversité et plan climat

- Madame Elodie LAMBERT
- Monsieur Jean-Philippe LELEU
- Madame Patricia LIBERT

6) Tourisme, politique locale du commerce, plaisance, projets structurants, relations avec le conseil de développement

- Madame Peggy DEBRIS
- Monsieur Frankie GINOLIN
- Monsieur Christophe SAILLY

7) Emploi, formation, insertion, enseignement supérieur et recherche, numérique, innovation, développement des énergies nouvelles et performance énergétique

- Madame Peggy DEBRIS
- Madame Elodie LAMBERT
- Madame Natacha ROBLIN

8) Transports urbains, politiques de déplacement, nouvelles mobilités, liaisons douces.

- Madame Peggy DEBRIS
- Monsieur Roger NOREL
- Monsieur Rodrigue POMMELET

III-AVANCEMENTS DE GRADE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2020.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 14 Mai 2020,

Le Maire propose à l'assemblée la suppression de :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'éducateur des APS principal de 2^{ème} classe

Et la création de

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe au 1^{er} décembre 2020
- 1 poste d'éducateur des APS principal de 1^{ère} classe au 1^{er} décembre 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

IV - DEMANDE DE SUBVENTION

Madame Karine PUDWELL quitte la salle.

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal d'un courrier émanant de Florine PUDWELL qui pratique l'équitation et qui sollicite une participation de la Commune.

Monsieur le Maire précise que ces subventions votées et versées depuis plusieurs années sont destinées à la pratique de sport de haut niveau et que cela rejaillit positivement sur la réputation du village.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à 11 voix pour et 2 abstentions, d'octroyer exceptionnellement la somme de 300 € 00 à Florine PUDWELL.

Madame Karine PUDWELL rejoint l'assemblée.

V - ACCEPTATION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU FARDA

La commission permanente du Conseil Départemental, a octroyé à la commune de Dannes une subvention d'un montant de 15 000 € 00 pour les travaux d'enfouissement des réseaux rue du Stade.

Cette subvention est accordée suite au vote du budget par la majorité départementale. Elle ne pourra être versée qu'après production d'une délibération du conseil municipal acceptant cette participation départementale.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité des membres présents, d'accepter la subvention du Département au titre du FARDA – Aide à la voirie communale et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

VI – COMMISSION DE SUIVI DE SITE DE L'ISDND DE DANNES

En vertu de l'arrêté préfectoral du 11 Février 2015, le mandat des membres de la Commission de suivi de site, chargé de suivre l'activité de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND), exploité par SUEZ, à DANNES, a expiré le 10 Février 2020.

Après délibération, le conseil municipal décide, à 12 voix pour et 2 abstentions de désigner :

- Monsieur Roger NOREL
- Monsieur Jean-Philippe LELEU, suppléant

VII – CAMPING MUNICIPAL : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer quelques ajustements au budget du Camping municipal.

Après délibération, le conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver ainsi qu'il suit la décision modificative N° 1 :

- Recettes de fonctionnement : Compte 7083 « Locations diverses » : + 1 150 € 00
- Dépenses de fonctionnement : Compte 615228 « Entretien bâtiments » : + 1 150 € 00

VIII - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Par délibération en date du 30 Mai 2020, le Conseil Municipal a accordé à Monsieur le Maire, délégation, pour la durée de son mandat, dans sept domaines prévus à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal n'a pas suffisamment encadré les délégations confiées au titre des alinéas 15 et 21 (Droits de préemption), 16 (Action en justice), 26 (Demandes d'attribution des subventions).

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité des membres présents, de compléter la délibération du 30 Mai 2020 comme suit :

-15/21 : Droit de préemption : «Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, et quel que soit le montant du bien immobilier à préempter »

-16 : Actions en justice : « Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant toutes les juridictions de n'importe quel ordre juridictionnel, quel que soit, le cas échéant, le préjudice subi ou le préjudice causé »

Avec ajout :

« Pouvoir lancer des procédures de prévention du contentieux : Conciliation, médiation ou arbitrage, devant quelque juridiction que ce soit, de n'importe quel ordre juridictionnel, ou devant tout comité, conseil, instance, commission ayant ce rôle préventif, pour toute affaire relevant de l'intérêt communal »

-26 : Demande de subvention :

« Demander à tout organisme financeur public ou privé, établissement public, collectivité territoriale, Etat, institutions européennes, l'attribution de subventions destinées à la réalisation de l'intérêt communal et quel qu'en soit le montant ».

IX – SUBVENTION DANS LE CADRE DU FARDA

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le Conseil Départemental, a décidé d'adapter de manière temporaire les modalités du FARDA pour le 2^{ème} semestre 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de solliciter une subvention dans le cadre du FARDA pour les projets suivants :

- Réfection de chaussée rue du Stade
- Désamiantage et réfection de la toiture de l'école élémentaire
- Installation d'une citerne incendie rue des Déportés

X – AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des difficultés rencontrées par certains administrés pour financer le permis de conduire.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident, à 12 voix pour et 2 abstentions, d'attribuer une aide de 200 € 00 aux habitants de Dannes qui souhaitent passer leur permis de conduire. Cette subvention serait versée de la façon suivante :

- 100 € 00 à l'inscription
- 100 € 00 sur présentation du permis de conduire.

En contrepartie, les bénéficiaires de cette aide devront effectuer 35 heures de bénévolat au service de la Commune.

XI – FDE : GROUPEMENT DE COMMANDES ELECTRICITE

Vu que depuis le 1^{er} Juillet 2004, le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence pour tous les consommateurs professionnels ;

Vu que cette ouverture s'est élargie aux particuliers au 1^{er} Juillet 2007.

Vu qu'aujourd'hui, conformément à l'article L331-1 du Code de l'énergie, l'ensemble des consommateurs d'électricité peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques.

Vu que, pour leurs besoins propres d'énergie, ces personnes publiques – et notamment les collectivités territoriales – doivent recourir aux procédures prévues par le Code des marchés publics afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappelle l'article L. 331-4 du Code de l'énergie. Depuis le 1^{er} Avril 2016, la réglementation relative aux marchés publics est constituée de l'ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015 et de son décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Vu la délibération de la FDE 62 du Conseil d'Administration en date du 24 Septembre 2016, Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de DANNES d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et la fourniture de services associés pour ses besoins propres, Considérant qu'à égard de son expérience, la FDE 62 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services associés, coordonné par la FDE 62 en application de sa délibération du 24 Septembre 2016 et décide d'adhérer au groupement.

La participation financière de la commune de Dannes est fixée et révisée conformément à l'article 7 de l'acte constitutif.

D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération, notamment à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes.

XII – DROITS DE PREEMPTION

- Terrain et immeuble situés 16, rue Saint Martin, cadastrés AE 286, 287, 288, appartenant à Mr et Mme Nicolas DETRAZ

